

Rome le 2 Mars 1811. 56

M. le Ministre de l'Intérieur & de l'Égypte

Monsieur

J'ai reçu hier la lettre de M. E. datée du 14. Je répondrai à la même du 18. ~~par la quelle~~ sur la question de savoir si ^{d'après} les observations que j'ai énoncées de lui soumettre alors, son arrêté qui ~~supprime~~ abrège la durée du Pensionnat à l'École de Rome doit s'appliquer aux mêmes Pensionnaires: ce que M. E. excellentement décide par l'affirmative.

ainsi à dater du 1. Janvier. D'après M. Boubertin Dedeber Girard Richomme et Gasse ne sont plus Pensionnaires. Mais M. E. reconnaît elle-même ^{que dans} l'impassibilité ^à qu'elle a pour le moment de payer à ces Pensionnaires leurs retours & leurs frais de voyage ^{son} l'arrêté ne pourra être mis à exécution, quoiqu'elle aura connaissance du Budget de cette année. ^{D'après cela} il ne ^{paraît} pas d'obtenir que M. E. n'ait sous entendu ^{que jusqu'à la fin} continueront ^{de} pour de Paris de la Pension, attendu qu'il faut leur fournir les moyens de subsister jusqu'au moment où on leur donnera ceux de retourner à Paris.

J'ai par ma lettre du 8. Janvier. Informé M. E. de la suspension de ~~payement~~ ^{effectif} par la ^{jusqu'à la fin de l'année} ~~consulte~~ et je supplie M. E. d'ordonner les fonds subséquents comme précédemment de manière que par l'entremise de M. de Cresco public et de M. Vignati de Cresco public à Rome les fonds mensuels de l'École me parviennent sans perte. J'ignore si c'est un moyen si praticable p. 1811 comme il l'a été en 1810. ou ^{si c'est} un ^{qui} ~~impediment~~ d'une autre nature à suspendre les payements. Depuis le 1. Janvier. M. Dejean doit encore

56bis

a Rome il m'obtient de M. Carbonier les fonds pour
 l'ann. Depuis son Depart M. Carbonier a encore fourni le
 mois de ~~fév.~~ ^{fév.} ~~et~~ bientôt les Besoins se feront sentir
 pour ~~mar.~~ Et comme M. Carbonier pourroit n'être
 plus disposé à ~~faire~~ ^{continuer} ces avances l'Écol. se trouveroit
 dans un dénuement total et sans ressource
 je supplie V. E. de ~~m'insérer~~ ^{m'insérer} ~~à~~ ^{des instructions} et égard, et si possible
 de vouloir bien lui en venir directement et assurer provisoirement
 les mensualités de l'Écol.

J'ai par ma lettre du 29. Jann. informé V. E. de la
 perte que l'Écol. a faite d'un de ses pensionnaires
 le 16. fév. j'ai adressé à V. E. mon compte de 1810
 avec les ~~pièces~~ ^{de} l'appuy. Dont le résultat combiné avec
 celui de l'année 1809. porte le déficit à 1757. 36. ^{francs} ~~francs~~ ^{environ}
 à 9400. francs. dont une partie sera ~~absorbée~~ ^{absorbée} par
 le complément des Bous de 1810 ~~et~~ ^{sur lequel} l'Écol. n'a rien que
 9800. f. lettre du 3. 7. b. dernier.